

Sahara occidental

Programme antimines

Le territoire du Sahara occidental subit les conséquences de plus de 35 ans de conflits en raison de combats sporadiques entre le Maroc et le mouvement indépendantiste connu sous le nom de Front Polisario.



Le territoire situé sur la côte nord-ouest de l'Afrique a été administré par l'Espagne jusqu'en 1976 au moment de son retrait volontaire, entraînant ainsi une augmentation des tensions entre les deux camps.

Bien que les parties en conflit respectent généralement le cessez-feu de 1991, ce vaste territoire demeure contaminé par une quantité indéterminée de mines et de restes explosifs de guerre (REG). Bien qu'aucune étude complète des mines terrestres n'ait été effectuée à ce jour, des experts internationaux considèrent le Sahara occidental comme l'un des territoires les plus gravement pollués par les mines au monde.

Jusqu'à présent, la présence de champs de mines et de REG a été établie à plus de 200 endroits, y compris un champ de mines défensif le long de la berme, c'est-à-dire le mur de terre formant une frontière de 2 000 kilomètres qui sépare les parties au conflit. Cette menace affecte près de 10 000 nomades Sahraouis et leurs familles et entrave le rapatriement d'environ 120 000 réfugiés Sahraouis.

Détails du programme

La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établie en 1991 conformément aux propositions de règlement acceptées par le Maroc et le Front Polisario. Cette mission a pour mandat d'entreprendre un ensemble d'activités, notamment la surveillance du cessez-feu, le rapatriement de réfugiés, l'identification et l'inscription des personnes habilitées à voter, l'organisation et la garantie d'un référendum libre et équitable, l'annonce des résultats, et la réduction de la menace des munitions et des mines non explosées.

En 2008, le Service de l'action antimines des Nations Unies a mis en place un Centre de coordination de l'action antimines dans le cadre de la MINURSO. Les objectifs de l'action antimines des Nations Unies en Sahara occidental sont:

- réduire les risques humanitaires et améliorer les conditions de vie et de déroulement des opérations pour les Sahraouis et le personnel des Nations Unies grâce à un soutien technique, une coordination entre les partenaires et une assurance de la qualité;
- aider à la création d'un environnement propice à la paix et à la sécurité au Sahara occidental et permettre la réinstallation des réfugiés Sahraouis.

Le Centre de coordination de l'action antimines au Sahara occidental continuera de jouer un rôle clé en veillant à ce que la lutte antimines évolue proportionnellement à l'ampleur de la menace et que les activités soient menées conformément aux Normes internationales de la lutte antimines.

Résultats

Depuis 2006, *Landmine Action*, une organisation sans but lucratif opérant sous l'égide du Centre de coordination de l'action antimines, a cartographié 225 zones dangereuses, y compris 187 sites concernés par des tirs d'armes sous-munitions, 38 champs de mines et un dépôt de munitions. Les résultats ainsi obtenus ont permis à *Landmine Action* de dépolluer plus de six millions de mètres carrés de terres contaminées de novembre 2009 à juillet 2010. Dans le cadre de ces activités, 477 mines antipersonnel, 1 790 mines antivéhicule et plus de 5 000 REG ont été décelés et détruits. Au total, 48 zones de terres dépolluées ont été remises aux collectivités locales le 1er mars 2010.



Des équipes de nettoyage des zones de combat font une recherche visuelle

© Martine Perret/UN

Sur le bord ouest de la berme, l'action antimines est dirigée par l'Armée royale marocaine. La Mission des Nations Unies travaille en collaboration avec l'Armée afin de l'aider à exécuter son mandat et à mettre en œuvre des accords militaires spécifiques. L'Armée travaille également de manière indépendante afin de procéder à la destruction de munitions non explosées à l'ouest de la berme. Le Maroc a annoncé le déminage de 1 133 km² et la découverte et destruction de 2 195 mines terrestres antipersonnel, de 7 000 munitions non explosées et de 97 293 autres REG entre le 15 janvier 2007 et le 30 octobre 2009.

À l'avenir

Au fur et à mesure que les opérations de déminage et les levés des zones minées progressent, de nouveaux champs de mines et sites touchés par des tirs d'armes à sous-munitions sont découverts. Chaque mois, la sécurité des bergers nomades, des observateurs militaires des Nations Unies et de la population locale habitant à proximité des terres contaminées, exposés à des graves menaces, est compromise. Compte tenu de la considérable superficie du territoire, du grave manque d'infrastructure et de la menace que représente l'étendue de la contamination, le secteur de l'action antimines éprouve un besoin urgent en matière de développement pour créer un environnement propice à la paix, à la sécurité et à la prospérité.

Afin de renforcer les interventions actuelles et de contribuer à l'accomplissement des objectifs de l'action antimines des Nations Unies, il convient de respecter les mesures suivantes :

- Accroître le nombre d'équipes de nettoyage des zones de combat et d'équipes chargées de l'élimination de munitions explosives afin de compléter le retrait des REG identifiés dans le levé des zones dangereuses;
- Entreprendre les levés et la dépollution des zones minées de la zone tampon;
- Mettre en place des formations de sensibilisation aux dangers des mines afin d'atténuer l'exposition aux risques;
- Renforcer la collaboration et le partage des informations entre les différents intervenants prenant part à l'action antimines au Sahara occidental;
- Continuer de recueillir et d'analyser les données concernant le retrait des mines et des REG, les accidents, les victimes et la sensibilisation aux dangers des mines;
- Fournir une assistance aux victimes des REG ainsi que des possibilités de réintégration socio-économique.